

Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire 2024

LJL PETANQUE LIMOGES

Adresse Siège Social : 187 Av du GI Leclerc 87000 LIMOGES

Adresse postale : La Madieu 87110 LE VIGEN

Tél : 06 29 24 81 82

Cher (e) adhérent (e)

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre club se tiendra le

DIMANCHE 25 AOUT 2024 à 10 H 30
à la SALLE DU MAS ROME au SABLARD

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral et d'activités de l'année écoulée (Présidente / Secrétaire) ;
- Rapport financier (trésorier + le commissaire aux comptes (DAVID JARRY) ;
- Approbation du budget prévisionnel (trésorier);
- Accueil de nouveaux adhérents potentiels et de leurs demandes de licences qui seront soumises le jour même au vote du bureau qui se tiendra après l'AG
- Renouvellement des licences pour ceux qui le désirent ; prévoir votre règlement (licence + cotisation club : 35 €. Tarif inchangé depuis 3 ans)
- Préparation de l'interclubs du DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 2024 organisé par le club de la Roche l'Abeille (prévoir les équipes ; voir les joueurs pour la remise des prix du challenge 87)
- Préparation de la nouvelle saison sportive (concours, championnats, entraînements, tenues, animations diverses dont les 2 lots prévus au calendrier du club en novembre et janvier...)
- Questions diverses ...
- Remises de récompenses aux joueurs les plus méritants du club et aux champions départementaux 2024

La réunion se poursuivra autour du temps de l'amitié (1€ l'apéro) et d'un repas barbecue festif GRATUIT pour les licenciés LJL 2024 et 10 € pour les accompagnants, sur inscriptions OBLIGATOIRES (afin de prévoir le repas) par la fiche jointe ; celui-ci sera suivi de la coupe de la présidente avec un concours de pétanque en doublettes (avec liste des tireurs et des pointeurs pour constituer les équipes) et en 3 parties d'1 heure. Récompense à la meilleure équipe. Il ne vous est pas demandé de participation financière pour le barbecue de midi. Celui-ci est offert par le club ; en effet, il n'y a pas eu de frais spécifiques au club pour le championnat national de St Yrieix (concernant repas, logement ou frais de transport) le repas gratuit de l'AG vient donc en contrepartie pour récompenser l'ensemble de tous les participants sur les différents championnats et concours de la saison terminée.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 15 des statuts de notre association et l'article 5 du règlement intérieur, un quorum des 2/3 doit être atteint pour rendre les délibérations valables.

Je me permets toutefois d'attirer votre attention sur *l'importance de cette réunion* et espère que vous aurez la possibilité d'y assister. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé, conformément à l'article 15 de nos statuts. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire, en vertu de l'article 5 du règlement intérieur.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher (e) adhérent (e), l'expression de ma considération distinguée.

A LIMOGES, le 08/07//2024

La Présidente

L. P

POURIEUX Laurence

P.J : formulaire de pouvoir + fiche inscriptions barbecue et catégories pour la coupe de la présidente